

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD209 Néerlandais 2			
Ancien Code	ECAD2B09AD209	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOAD2090		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sylvie TELLIER (telliers@helha.be) Luc CHANOINE (chanoinel@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE vise l'amélioration de la communication écrite et orale, surtout sous un axe professionnel en langue étrangère.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**

2.3 Préparer et présenter oralement des exposés

2.4 Rédiger le courrier, faire des comptes rendus, des rapports internes et externes

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**

3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage il est attendu, que de façon individuelle, l'étudiant soit capable tant oralement qu'à l'écrit de/d' :

- appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices,
- utiliser du vocabulaire adéquat dans un contexte donné,
- communiquer/formuler correctement des messages divers dont notamment ceux liés à la vie professionnelle,
- répondre ou réagir adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages écrits et oraux,
- traduire avec précision des mots, expressions et phrases,
- présenter ou commenter un sujet donné et/ou au choix.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAD2B09AD209A Néerlandais

60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen lors de la deuxième session quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Cette unité/activité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur la langue cible.

Sauf mention explicite de la part de l'enseignant, toute utilisation de l'intelligence artificielle est rigoureusement proscrite dans les activités requises au sein de cette UE. Dans tous les cas, il est interdit de présenter des contenus générés par l'IA (textes, images, codes, musiques, etc.) comme étant de sa propre création. L'enseignant peut demander aux étudiant·e·s des explications sur la genèse de certaines sections des travaux, d'initier des vérifications supplémentaires. En cas de doute, il est de sa liberté d'ajouter des épreuves orales au dispositif d'évaluation.

La procédure pour faute grave ou fraude prévue aux articles 109 et suivants du RGE s'appliqueront aux étudiant·e·s qui ont recours à des systèmes d'IA génératives d'une manière non conforme aux utilisations prévues dans cette fiche ECTS ou dans la Charte d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) générative à la HELHa. Cette charte s'applique à la présente fiche ECTS dans sa version validée par le Conseil pédagogique du 12 mars 2024 et l'Organe de Gestion du 2 juillet 2024.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Néerlandais			
Ancien Code	3_ECAD2B09AD209A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOAD2091		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sylvie TELLIER (telliars@helha.be) Luc CHANOINE (chanoinel@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans l'unité d'apprentissage UE AD209.

Lors de l'apprentissage, nous tiendrons compte de 2 groupes de niveau à savoir : niveau élémentaire faible à moyen (A2 et/ou B1), et intermédiaire moyen à fort (B1 et/ou B2) (cf. cadre européen commun de référence pour les langues).

Cette activité d'apprentissage vise, en fonction du groupe de niveau et à un rythme adapté, à renforcer et/ou développer les compétences communicationnelles en néerlandais tant à l'écrit qu'à l'oral pour rendre l'étudiant le plus

opérationnel possible dans le contexte socioprofessionnel où il est appelé à travailler. Nous enrichirons son vocabulaire usuel et professionnel de même que son bagage grammatical pour qu'il puisse interagir en néerlandais avec suffisamment d'aisance et de pertinence dans celui-ci.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de cette activité d'apprentissage, sur les thèmes abordés et développés (vie quotidienne et/ou vie en société et/ou vie professionnelle et monde du travail), oralement et/ou par écrit, il est attendu que l'étudiant(e), de manière individuelle, en fonction de son groupe de niveau, soit capable de/d' :

- employer ou comprendre de manière appropriée au contexte le vocabulaire des thèmes abordés,
- comprendre un interlocuteur et/ou des messages audio,
- comprendre des textes relatifs aux thèmes précités
- rédiger ou s'exprimer de manière claire et structurée sur les thèmes et les sujets abordés,
- réagir et répondre de manière appropriée à des questions portant sur le contenu de messages écrits et/ou oraux,
- exprimer son point de vue de manière structurée par rapport à un thème abordé
- communiquer et/ou formuler des messages liés aux thèmes abordés
- utiliser et appliquer correctement les notions grammaticales,
- traduire du néerlandais vers le français et inversement, des mots, expressions et phrases,
- présenter et/ou rédiger, le cas échéant, un texte, un dossier personnel et/ou un rapport de synthèse.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Cette activité d'apprentissage vise à activer, approfondir et élargir les connaissances de l'étudiant tant grammaticales que lexicales (vocabulaire relatif à la vie quotidienne et en société et/ou vocabulaire spécifique au milieu professionnel et au monde du travail) ainsi que de renforcer les compétences communicatives qui favorisent son autonomie et son intégration dans le contexte socioprofessionnel.

Concepts-clés:

Lecture, enrichissement du vocabulaire, expression écrite et/ou orale, compréhension à l'audition, présentations orales.

- Compréhension à l'audition
- Expression orale et écrite
- Lecture et/ou résumé de textes
- Exercices grammaticaux et lexicaux
- Exercices de traduction
- Exposés oraux
- Travaux de rédaction
- Possibilité de réaliser une semaine d'immersion dans une école partenaire en Flandre

- Quelques thèmes abordés dans le groupe élémentaire: vergaderingen, notulen, telefoon ...

Démarches d'apprentissage

Poursuivre l'activité d'apprentissage en deux groupes de niveau (élémentaire et intermédiaire),
Diversifier les types d'activités de manière à favoriser la motivation et susciter l'intérêt et l'envie d'apprendre des étudiants,
Orienter les activités vers le transfert des connaissances c'est-à-dire permettre à l'étudiant de mobiliser ses savoirs et savoir-faire lors de l'élaboration de différents travaux,
Rendre l'activité d'apprentissage signifiante et utile aux yeux des étudiants en faisant des liens entre le contenu de celle-ci et le contexte professionnel ou leurs centres d'intérêts,
Susciter l'implication et favoriser les interactions et la coopération (travailler en groupe),
Promouvoir un séjour d'immersion linguistique en Flandre et le caractère interculturel,
Susciter un minimum de défis,

Dispositifs d'aide à la réussite

- Groupes de niveau
- Exercices de révision
- Préparation et correction d'exercices et de travaux exécutés à domicile ou en présentiel
- Feedback et commentaires quant aux travaux effectués ou présentés
- Module Helha: "Ecrire à la Helha".

Sources et références

Groupe avancé:

(Ch. LORIAUX; Bulletproof 1, een cursus Nederlands voor het bedrijfsleven en alledag ; De Boeck – Wesmael, Bruxelles.)

G. ROSENS, J.-C. HANS et M. SEGHERS; Exercices illustrés de grammaire néerlandaise; Erasme, 2015

Documents et textes d'intérêt général et/ou orientés vers le métier d'assistan(e) de direction.

Tous

Dossiers, modules ou documents distribués ou déposés sur la plateforme Connected.

Documents audio et/ou vidéo

Sites internet tels que:

- Wallangues
- Linguee
- Reverso
- Vertalen.nu
- Nlfacile.com
- Gramlink Néerlandais
- Taaladvies: <https://www.vlaanderen.be/taaladvies>
- Bab.la: <https://nl.bab.la>
- Ldd-soft.be...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Livres et manuels
 Syllabus
 Documents, modules et/ou dossiers
 Notes de cours
 Ressources et document audio ou vidéo spécifiquement désignés par l'enseignant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Résultat de la session d'examens de juin = Total EVC Q1 (50%) + Total EVC Q2 (50%) = 100%

Examen août/septembre: Q3 : porte sur la matière de toute l'année 100%

Q3 = Examen mixte =examen oral + examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Int	50	Evc + Int	50		
Période d'évaluation					Exe + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Se référer au paragraphe "dispositions complémentaires" figurant dans le descriptif de l'UE.

NB: toutes les parties de l'épreuve doivent être présentées, sinon l'épreuve se solde par la mention PP.

Il n'y a pas de dispense. En cas d'échec, l'étudiant représentera toutes les parties (partie écrite et partie orale) de l'épreuve en septembre (Q3).

La non-présentation d'une partie de l'épreuve (y compris par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation. Aucune tolérance ne sera admise en cas d'échec concernant les langues étrangères.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).